

## 2.5 Jeunes en emploi aidé

En 2023, 32 % des jeunes de moins de 26 ans en emploi ont un **emploi aidé**, comme en 2022 ► **figure 1**. Cette proportion se stabilise après de fortes variations pendant la crise sanitaire : en 2020 et 2021, le nombre de bénéficiaires a bondi jusqu'à 40 % sous l'effet des mesures spécifiques du plan « un jeune, une solution », avant de se replier avec la fin de ces aides. Un des contrats mobilisés pendant la crise sanitaire a été l'aide à l'embauche des jeunes (AEJ) avec 262 000 jeunes en contrat en 2020 et 200 000 en 2021 ► **figure 2**. La part des emplois aidés dans l'emploi des moins de 26 ans avait fortement augmenté au cours des années 1980 et 1990, pour atteindre son plus haut niveau en 1998 (32 %). Elle s'était ensuite repliée avant de se stabiliser autour de 25 % de 2008 à 2019.

Fin 2023, les **contrats en alternance** constituent la première forme d'emploi aidé pour les jeunes : 990 000 jeunes de moins de 26 ans sont employés sous **contrat d'apprentissage** ou de **professionnalisation**, soit 30 % des emplois dans cette tranche d'âge. Depuis 2020, sous les effets conjugués de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et de l'aide exceptionnelle mise en place à l'été 2020, les contrats d'apprentissage ont très fortement augmenté, le nombre de bénéficiaires doublant entre 2019 et 2023. Dans le même temps et en partie par effet de substitution avec les contrats d'apprentissage, le nombre de contrats de professionnalisation a diminué. L'alternance s'était fortement développée dans les années 1980, avec la création des contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation, qui ont précédé les contrats de professionnalisation,

puis dans les années 1990 avec l'ouverture de l'apprentissage à l'ensemble des filières professionnelles du secondaire et du supérieur et des incitations à l'embauche.

Les effectifs de jeunes en **contrat aidé** du secteur marchand sont habituellement plus modestes : 14 000 bénéficiaires en 2023, soit 0,4 % des jeunes en emploi. Dans le cadre du plan « un jeune, une solution », le nombre de ces contrats avait vivement augmenté, avec 52 000 jeunes bénéficiaires en 2021, après des fortes réductions entre 2016 et 2020. Les contrats aidés marchands avaient augmenté après 2002, du fait de la création du soutien pour l'emploi des jeunes en entreprise abrogé en 2008.

Les contrats aidés du secteur non marchand sont conclus par des collectivités territoriales, des établissements publics ou des associations. En 2023, 11 000 jeunes de moins de 26 ans occupent un emploi aidé de ce type, soit 0,3 % des jeunes en emploi. Auparavant, la part était d'environ 5 % en moyenne entre 1985 et 2002, dans des dispositifs comme les travaux d'utilité collective (TUC), relayés par les contrats emploi solidarité (CES) et le programme « nouveaux services – emplois jeunes ». Puis elle avait baissé dans les années 2000 (2,5 % en moyenne entre 2003 et 2017) malgré la création en 2005 des Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et des contrats d'avenir puis, en 2010, des Contrats uniques d'insertion-Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) et en 2012 des emplois d'avenir. Elle est passée sous le seuil de 1 % à compter de 2018 malgré les Parcours emploi compétences (PEC). ●

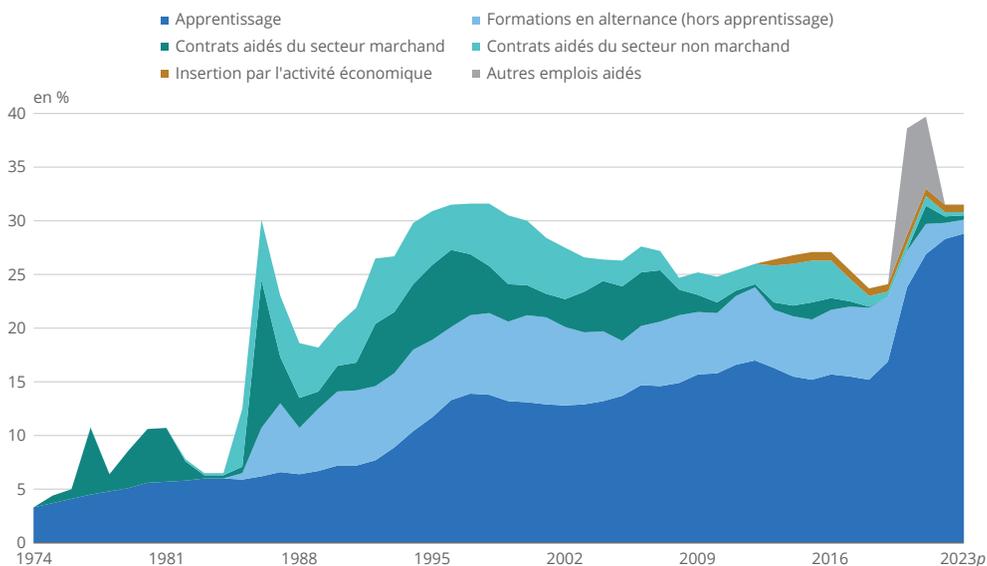
### ► Définitions

**Emploi aidé, contrat de formation en alternance, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat aidé** : voir Glossaire.

### ► Pour en savoir plus

- « Le contrat de professionnalisation en 2022 », Dares Résultats n° 32, mai 2024.
- « Les contrats aidés en 2022 », Dares Résultats n° 14, février 2024.
- « L'apprentissage en 2022 », Dares Résultats n° 10, janvier 2024.
- « L'insertion par l'activité économique en 2022 », Dares Résultats n° 73, décembre 2023.

## ► 1. Évolution de la part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans



p : données provisoires.

**Note :** Les données 2013 à 2022 ont été révisées.

**Lecture :** En fin d'année 2023, 28,8 % des jeunes de moins de 26 ans en emploi, le sont via un contrat d'apprentissage.

**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 2019, France depuis 2020, jeunes âgés de moins de 26 ans au début du contrat, hors abattement temps partiel, aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) et aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre), contrat de génération, exonérations de cotisation pour l'embauche de jeunes en CDI, emplois francs.

**Sources :** Dares, données ASP, SI Apprentissage ; Insee, enquêtes Emploi.

## ► 2. Jeunes de moins de 26 ans dans les différents emplois aidés

effectifs en milliers

Situation au 31 décembre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023p
<b>Alternance</b>	<b>565</b>	<b>542</b>	<b>543</b>	<b>560</b>	<b>581</b>	<b>601</b>	<b>629</b>	<b>719</b>	<b>862</b>	<b>958</b>	<b>990</b>
Apprentissage	424	399	397	405	410	418	463	630	805	910	948
Contrats de professionnalisation	141	143	146	155	171	183	166	89	57	48	42
<b>Contrats aidés marchands hors structures d'insertion par l'activité économique (IAE)</b>	<b>18</b>	<b>25</b>	<b>41</b>	<b>29</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>52</b>	<b>19</b>	<b>14</b>
Contrats initiative emploi (CIE) et Contrats uniques d'insertion (CUI-CIE)	7	5	16	8	2	0	0	2	52	19	14
Emplois d'avenir marchands	11	20	25	21	12	4	1	0	0	0	0
<b>Contrats aidés non marchands hors IAE</b>	<b>89</b>	<b>101</b>	<b>101</b>	<b>91</b>	<b>55</b>	<b>27</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	<b>11</b>
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et CUI-CAE	38	29	30	34	21	1	0	0	0	0	0
Parcours emploi compétences (PEC)	0	0	0	0	0	13	12	15	28	13	11
Emplois d'avenir non marchands	51	72	71	57	34	13	3	0	0	0	0
<b>Structures de l'IAE</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
<b>Autres emplois aidés</b>	<b>nd</b>	<b>262</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>						
Aide à l'embauche des jeunes (AEJ)	0	0	0	0	0	0	0	262	200	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>687</b>	<b>689</b>	<b>706</b>	<b>700</b>	<b>670</b>	<b>650</b>	<b>663</b>	<b>1 019</b>	<b>1 164</b>	<b>1 013</b>	<b>1 038</b>
<b>Nombre d'emplois aidés rapporté au nombre d'emplois occupés par les jeunes (en %)</b>	<b>26,4</b>	<b>26,8</b>	<b>27,0</b>	<b>27,1</b>	<b>25,3</b>	<b>23,7</b>	<b>24,1</b>	<b>38,5</b>	<b>38,8</b>	<b>31,5</b>	<b>31,5</b>

nd : non disponible ; p : données provisoires.

**Note :** Les données 2013 à 2022 ont été révisées.

**Lecture :** En fin d'année 2023, 990 000 jeunes de moins de 26 ans sont employés en alternance.

**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 2019, France depuis 2020, jeunes âgés de moins de 26 ans au début du contrat, hors abattement temps partiel, aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) et aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre), contrat de génération, exonérations de cotisation pour l'embauche de jeunes en CDI, emplois francs.

**Sources :** Dares, données ASP, SI Apprentissage ; Insee, enquêtes Emploi.